



Global marine logistics

Tel: +33(0)6.25.18.26.34

gregory@petersandmay.com
www.petersandmay.com

Peters & May France
88,Bd de Dunkerque
13002 Marseille
FRANCE

DEVIS / QUOTATION

Ref : 839-180411
Date: 18/04/2011
De: Lindsey Ashdown, P&M France

A: M Yann Arcouat -

M Arcouat,

En réponse à votre demande de prix pour le transport d'un Sealine F42/5 entre Gennes et St Thomas, je vous prie de trouver ci-dessous les conditions de notre offre :

Marchandise :	Sealine F42/5
Chargement :	Gennes
Déchargement :	St Thomas
Fréquence départs :	20/10 - 10/11 2011
Transit :	approx 15 jours
Validité de l'offre :	1 mois
Règlement :	Solde avant chargement

Description	Dimensions	Qté	Tarif (H.T.)	
Transport depuis flot Gennes jusqu'à flot St Thomas	Sealine F42/5 13.67 x 4.21m x 11800 kilos Mat	1	12475,00	EUR
TOTAL (H.T.)			12475,00	EUR

Cette offre inclut :

- Chargement depuis flot à Gennes.
- Fret maritime depuis flot Gennes à rendu flot St Thomas.
- Ber de transport
- Assurance pour manutention et transport

Cette offre ne comprend pas :

- Formalités de douane export et import.



Global marine logistics

Tel: +33(0)6.25.18.26.34

gregory@petersandmay.com
www.petersandmay.com

**Peters & May
France**

88,bd de Dunkerque
13002 Marseille

- Réception à St Thomas.
- Droits et taxes applicables.

Termes et conditions de l'offre :

- Toute variation de dimensions conduira à une révision de la présente offre.
- Le transit indiqué est communiqué à titre indicatif et peut être sujet à changement, sans préavis, sur décision des compagnies de transport routier et/ou maritime.
- P&M propose de prendre en charge les formalités de douane, sur demande écrite du donneur d'ordre.
- Les marchandises doivent être assurées par leur propriétaire. P&M peut proposer la souscription d'une assurance, sur demande écrite du donneur d'ordre.
- Le tarif proposé est communiqué sur la base d'une demande immédiate et est sujette au retrait ou modification sans préavis sur décision des compagnies de transport routier et/ou maritime.
- Les montants indiqués peuvent être sujets, en partie ou exclusivement, au régime de la T.V.A française, dans le cas d'une opération en territoire communautaire.
- Sont exclus de cette offre tous droits, taxes de douanes, surestaries, visite sanitaire ou frais inhérents à des contrôles douaniers ou des autorités portuaires.
- L'acceptation de matières dangereuses est soumise à l'approbation des compagnies de transport routier et/ou maritime et autorités portuaires sur demande écrite du donneur d'ordre.
- Tous matériaux d'emballage, notamment bois, doivent satisfaire la réglementation en vigueur et les certificats sanitaires des pays d'expédition et de destination.
- Peters and May France SARL est agent commercial exclusif de la société Peters and May Ltd, société de droit britannique, enregistrée sous le numéro 2323015.
- Peters and May France SARL bénéficie du droit exclusif d'assurer la représentation des services de Peters and May Ltd sur tout le territoire français, France métropolitaine, DOM – TOM et sur le territoire de Monaco et, d'une façon générale, auprès de toute la clientèle française.
- Les conditions générales de ventes applicables sont celles de la société Peters and May Ltd, régies par l'organisme britannique BIFA et jointes au présent devis.

Restant à votre disposition pour toute information je vous prie d'agréer à l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Thibaut de Montvalon, Peters & May France

BON D'ACCEPTATION (date et signature du client précédé de la mention « bon pour accord », le chargement est soumis à la réception du règlement).